



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 4.01.2011 L'an deux mille onze et le dix janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

**Absents** : Mrs RASKOPF, DELBES (excusé), Mme RAHOU.

N° 11/5

**Secrétaire** : Mr DELPOUX.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Madame Bertrand*

**ADULTE - RELAIS -  
Convention d'embauche  
entre l'Etat, l'A.C.S.E. et  
la commune**

Par délibération en date du 10 avril 2007, le Conseil Municipal avait décidé de créer un poste d'adulte relais dans le cadre du Programme de Réussite Educative.

A cet effet, une convention tripartite avait été conclue entre l'Etat, l'A.C.S.E. et la commune. Cette convention, signée pour 3 ans, est arrivée à son terme le 31 décembre 2010. La Préfecture a proposé son renouvellement pour une nouvelle période de 3 ans, permettant ainsi à la commune de bénéficier d'une aide annuelle pour un poste à temps plein, de 20 664,60 €.

*Adopté à l'unanimité*

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE le renouvellement de la convention d'embauche d'un adulte relais, pour une nouvelle période de 3 ans.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et à accomplir les démarches nécessaires auprès de la Préfecture pour bénéficier de l'aide de l'Etat.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 18 février 2011  
Jacques LASSERRE  
Maire,